

Formation des expert-e-s aux examens

« Les EXP gardent le contact avec la profession »

Interview : **Philipp Berchtold**

Peter Kampli était inspecteur du travail pour le canton de Soleure et était également actif en tant que responsable cantonal des examens. Aujourd'hui, il transmet ses connaissances dans diverses formations d'expert-e-s aux examens (EXP) à l'IFFP et estime que l'ouverture à de nouvelles formes d'examens est importante.

Peter Kampli, depuis douze ans et même après votre retraite, vous êtes chargé de cours dans différentes formations EXP de l'IFFP. Combien d'EXP avez-vous déjà formé-e-s ?

(Rires.) J'estime qu'il y en a entre 8000 et 10 000.

Avec un responsable des cours de l'IFFP, vous formez les futur-e-s EXP. Quel est exactement votre rôle ?

Dans les cours EXP, nous sommes toujours deux. Le responsable des cours de l'IFFP s'occupe de la partie pédagogique, enseigne les connaissances de base, les principes des activités EXP et donne des conseils de méthodes didactiques. En tant qu'ancien responsable cantonal, j'ai beaucoup d'expérience dans le domaine des examens. Je peux donc compléter la partie théorique par de nombreux exemples pratiques. Il s'agit souvent d'aspects juridiques tels que le devoir de confidentialité, la rédaction correcte des procès-verbaux ou le traitement des plaintes.

Quelles sont les principales compétences d'un-e EXP ?

Elle ou il doit manifester de la considération à l'égard de la profession, des procédures de qualification et des personnes en formation. Les EXP ont un niveau élevé de

compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Elles/ils savent observer, évaluer et justifier et font preuve d'objectivité, de fiabilité et de discrétion.

En Suisse, des milliers d'EXP interviennent dans quelque 230 professions et remplissent une tâche primordiale dans la formation professionnelle.

Y a-t-il une voie royale vers cette activité ?

Les cantons fixent chacun leurs propres critères d'élection. Dans la plupart des cas, une candidature d'EXP est examinée par un organisme officiel. Dans certains cantons, la signature d'un-e chef-fe EXP et éventuellement de l'employeur est suffisante pour l'élection ou le mandat. Outre un certificat fédéral de capacité dans la profession

examinée ou dans le métier précédent, les EXP ont plusieurs années d'expérience professionnelle. Dans le cas idéal, elles/ils ont également une expérience en tant que formateurs/formatrices professionnel-le-s.

Quelles sont les motivations de ces professionnel-le-s, généralement plutôt jeunes, à assumer les tâches d'EXP ?

La plupart des EXP du cours de base ont obtenu leur propre diplôme de quatre à huit ans auparavant. Pendant cette période, elles/ils ont acquis leur première expérience professionnelle et travaillent avec des apprenti-e-s dans leur entreprise. C'est souvent le plaisir de travailler avec les apprenti-e-s qui donne envie de devenir EXP.

En moyenne, combien d'années passe un-e EXP dans cette position ?

Le facteur déterminant est la carrière professionnelle. Si un-e EXP change d'emploi et n'a plus aucun lien avec les apprenti-e-s de sa profession, cela peut être un motif de démission. Cependant, la plupart des démissions surviennent lors d'une révision professionnelle importante, car beaucoup d'EXP ne souhaitent alors plus passer à un nouveau système. De nombreux/ses EXP sont en activité depuis dix ans ou plus, voire plus de 30 ans.

« C'est souvent le plaisir de travailler avec les apprenti-e-s qui donne envie de devenir EXP. »

Brève biographie

Après un apprentissage de commerce, Peter Kampli, 68 ans, a d'abord travaillé dans le marketing et la vente avant de travailler pour le canton de Soleure. Il y a occupé divers postes pendant 20 ans au sein de l'Office de la formation professionnelle, de l'enseignement secondaire et supérieur. Peter Kampli a également été actif au sein du comité des commissions d'examen de Suisse alémanique et a participé à diverses commissions d'examen. À ce jour, il est toujours actif au sein de différentes instances.



↑ Peter Kampli met toute sa passion à l'IFFP dans la formation des expert-e-s aux examens.

Quelle est la différence entre les EXP en 2020 et les EXP en 2000 ou même avant ?

Il est certain que l'âge moyen des EXP d'aujourd'hui est inférieur à celui d'il y a 20 ans. J'ai l'impression que, dans le passé, les EXP ressemblaient davantage à des personnes à respecter et que la majorité des examens se déroulaient sous forme de questions-réponses. Avec les formes d'examen actuelles, les EXP sont de plus en plus perçu-e-s comme des collègues professionnel-le-s expérimenté-e-s.

Si quelqu'un vous demande pourquoi devenir EXP, que répondez-vous alors ? Certainement pas à cause du modeste dédommagement.

Vous restez en contact avec votre profession et suivez les évolutions. On peut aussi dire : vous restez au courant. Avec le temps, il peut aussi être possible d'aider à concevoir des parties d'examen. Vous pouvez certainement vous constituer un réseau professionnel.

Quelles compétences prendront de l'importance pour les EXP à l'avenir, auxquelles nous ne prêtons pas assez attention aujourd'hui ?

Les EXP doivent rester très flexibles et ouvert-e-s à toute modification de la procédure de qualification. Le monde numérique a déjà apporté de nouvelles méthodes d'ap-

prentissage dans les écoles professionnelles, qui sont de plus en plus intégrées dans la procédure de qualification, nous devons donc nous adapter aux nouvelles formes d'examen. Cet été, nous en avons eu besoin, en partie à cause du coronavirus.

La formation professionnelle est vraiment une question qui vous tient à cœur. Pourquoi investir autant de temps dans la formation EXP, même à la retraite ?

20 ans d'activité dans la formation professionnelle laissent leur empreinte. Mon intérêt pour la formation professionnelle était, est et restera grand. Ce fut un travail passionnant pendant toutes ces années, que ce soit en tant qu'inspecteur du travail dans la surveillance de l'enseignement ou, par la suite, en tant que responsable des examens. Ce qui était particulièrement passionnant, c'était de travailler dans des groupes de travail intercantonaux et des commissions d'examen. Même après douze ans de cours à l'IFFP, le plaisir est inchangé et je suis reconnaissant de pouvoir encore donner des cours.

▪ Philipp Berchtold, responsable de domaine spécialisé EXP, IFFP

► www.iffp.swiss/expertes-et-experts-aux-examens